

COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES
COMPTE-RENDU, SOIRÉE D'INFORMATION PUBLIQUE
JEUDI 11 JUIN 2015, CENTRE JEAN-GUY DROLET

RÉDIGÉ PAR FRÉDÉRIC LEWIS, SECRÉTAIRE CVAP

Membres présents :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mme Marie Lagier | Conseillère en consultation publique, Ville de Québec |
| Mme Suzanne Verreault, Présidente | Présidente de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, Conseillère municipale — district de Limoilou |
| Mme Véronique Lalande | Porte-parole, Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec |
| M. Alain Samson | Président du Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire |
| Mme Mélanie Lévesque | Administratrice, Conseil de quartier de Maizerets |
| M. Anick Métivier | Directeur adjoint, relation avec la communauté, Port de Québec. |
| Mme Renée Levaque | Coordonnatrice Santé et environnement, Direction régionale de Santé publique |
| M. Normand Brault | Conseiller au contrôle, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques |
| Mme Catherine Fontaine | Secrétariat à la Capitale-Nationale |
| Nicolas Saucier | Vice-président, Conseil de quartier Saint-Roch |
| Mme Sylvie Verreault | Division de la Qualité du milieu, Ville de Québec |
| M. Maxime Girard | Conseil de quartier de Lairet |

| | |
|--|---|
| M. François Gonthier-Gignac | Administrateur, Conseil de quartier Vieux-Limoilou |
| M. Steeve Verret | Conseiller municipal – membre du comité exécutif responsable de l’environnement |
| M. Pierre Cazalis | Comité de relations avec la communauté du Port de Québec |
| Mme Caroline Brodeur | Conseil régional de l’environnement Capitale-Nationale |
| M. Louis H. Campagna | Représentant du Conseil de quartier Saint-Roch |
| M. Pierre Turgeon | Administrateur, Conseil de quartier Vieux-Limoilou |
| M. Frédéric Lewis | Secrétaire du Comité de vigilance des activités portuaires |
| ORDRE DU JOUR | |
| 1. Mot de bienvenue, Madame Marie Lagier, Ville de Québec | 10 min |
| 2. Présentation du Comité de vigilance des activités portuaires de Québec, mandat et composition, Madame Suzanne Verreault, élue, district de Limoilou, Présidente du Comité de vigilance des activités portuaires. | 15 min |
| 3. Contexte de création du comité, Madame Véronique Lalande, Représentante Initiative citoyenne de vigilance du port de Québec. | 5 min |
| 4. Activités et réalisations, | 10 min |

| Monsieur Louis H. Campagna, Représentant du Conseil de quartier Saint-Roch | | |
|--|---|-------------------------------|
| 5. Constats, Monsieur François Gonthier-Gignac, Représentant du Conseil du Vieux-Limoilou | | 25 min |
| 6. Période de questions | | 40 min |
| 7. Mot de la fin et clôture de la séance | | 5 min |
| SUJETS | PRÉCISIONS | SUIVIS/RESPONSABLES/ÉCHÉANCES |
| 1— Mot de bienvenue | Pas moins de 136 participants sont comptés dans la salle. Mme Lagier leur souhaite la bienvenue et présente l'ordre du jour accompagnant le document de bilan annuel remis aux participants. Elle expose à l'assemblée les règles de fonctionnement entourant la prise de parole, l'enregistrement audio de la séance et la possibilité pour les participants de s'exprimer sans être enregistré. | |
| 2— Présentation du Comité de vigilance des activités portuaires de Québec, mandat et composition | Mme la présidente souhaite également la bienvenue à l'assemblée et présente les membres du comité qui se lèvent tour à tour. Elle résume son mot de présidente, introduit le mandat et la composition du comité. | |
| 3— Contexte de création du comité | Mme Lalande prend parole pour apporter un rappel sur le contexte initial ayant mené à la création du comité. | |
| 4— Activités et réalisations | M. Campagna dresse un portrait des travaux, activités et réalisations du comité durant la dernière année. | |
| 5— Constats | M. Gonthier-Gignac, en clôture des présentations, présente les principaux constats auxquels parvient le comité au terme de cette deuxième année d'existence. | |

| | | |
|--------------------------------|--|------------------------|
| <p>6— Période de questions</p> | <p>Citoyenne 1 (Saint-Jean-Baptiste) Elle demande ce que contiennent les lois provinciales sur la diffusion de l'information face au secret commercial.</p> <p>Citoyenne 2 (Limoilou) Elle demande pourquoi en est-on encore à ce point puisque le problème est connu depuis 1980.</p> <p>Réponse de la DSP : Il n'y avait pas de processus d'analyse provincial en matière de Santé et Services sociaux à l'époque, pas plus qu'il n'y avait de processus d'information du public ou de consultation à l'époque.</p> <p>Citoyen 3 (?) Il se dit pessimiste, mais adresse des félicitations aux CVAP. Il se dit déçu par la DSP. Il demande comment on peut demeurer positif?</p> <p>Réponse du CVAP : Il faut un peu de réalisme sur les délais requis pour l'obtention de résultats. Il faut être là, le citoyen se doit d'être présent. Le besoin de secret commercial est opposé au besoin du citoyen de voir à ses affaires et on peut alors se demander si la place d'activités portuaires telles que celles-là est au sein de la communauté. Une chose semble claire, ce n'est pas le CVAP qui résoudra la situation, mais les acteurs impliqués, car le CVAP est une interface de coordination.</p> <p>Citoyen 4 (?) Commentaires : Parce que l'économie vise la distribution équitable des ressources, ceci appelle l'imputabilité. Il invoque, d'une part, la puissance des accords commerciaux face aux citoyens, et d'autre part, la simplicité de la solution à apporter; « un criss de hangar pour mettre un tas de métaux ». Par ailleurs, dans le dossier de projet de développement du port, il accuse l'APQ de mauvaise foi puisqu'elle n'offre aucune garantie qu'il n'y ait pas davantage d'activités pétrolières.</p> | <p>Faire un suivi.</p> |
|--------------------------------|--|------------------------|

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Citoyen 5 (Cap-Blanc) Elle demande si l'APQ est légalement tenue de connaître ce qui se trouve sur ses sites? Est-ce qu'elle le sait? Est-ce que le CVAP peut obtenir les chiffres?</p> <p>Réponse de l'APQ: Oui, l'APQ le sait, mais les chiffres n'appartiennent pas à l'APQ et elle ne peut les diffuser. Le CVAP doit s'adresser aux utilisateurs pour les obtenir.</p> <p>Réponse complémentaire du CVAP : On déplore la perte de service de statistique Canada depuis 2011.</p> <p>Citoyen 6 (Vieux-Limoilou) Il remet en contexte la publication par la DSP d'un communiqué en avril 2013 concernant l'épisode de poussière de nickel. Ce communiqué introduisait l'idée qu'une analyse rigoureuse allait s'ensuivre. Selon M., une analyse rigoureuse est: une analyse de l'air extérieur, un portrait, [...] , la documentation des effets appréhendés. M. Demande à la DSP quand les résultats seront-ils publics? Il interroge également le service de l'environnement de la Ville de Québec à savoir comment fonctionne le règlement municipal qui ordonne 4000\$ d'amende par jour pour l'émission de polluants?</p> <p>Réponse de la DSP : Les données exhaustives requises ne sont pas disponibles. Le choix à été fait de prioriser une analyse préliminaire sur le nickel. L'équipe prépare actuellement une analyse complémentaire. Elle prépare également un montage de projet et une recherche de partenaires financiers afin de rendre possible une analyse plus complète sur la santé environnementale dans le quartier.</p> <p>Réponse du Service de l'environnement de la Ville de Québec : Ce règlement est appliqué par les arrondissements. C'est une piste à documenter et un suivi sera fait.</p> <p>Citoyenne 7 (Limoilou) Mme émet un commentaire concernant le manque de sensibilité perçue de la Ville (à l'exception de Mme Verreault) et cible le maire pour faire entendre ses revendications. Elle interroge la cohérence en promouvant les écoquartiers dans les secteurs centraux qui sont les plus fortement impactés par les activités portuaires? Elle demande comment</p> | |
|--|---|--|

| | | |
|--|---|--|
| | <p>l'assistance peut mieux soutenir le CVAP et pousser à la roue pour faire bouger la Ville de Québec.</p> <p>Réponse du CVAP : Le Gouvernement et la Ville de Québec ont ensemble créé et soutenu financièrement le CVAP. La Ville de Québec appuie l'APQ pourvu qu'elle respecte l'APEC. Par ailleurs, il s'agit d'opérations sous couverts et un moteur économique important.</p> <p>Citoyenne 8 (?). Mme livre ses inquiétudes concernant l'importance accordée aux retombées économiques des activités portuaires par rapport à l'environnement et à l'impact sur la valeur foncière de la Ville de Québec. Elle se dit inquiète d'apprendre que la DSP apprend et obtient de l'information directement des citoyens et que celle-ci commence à peine à chercher le financement pour réaliser ses travaux. Lors de la dernière rencontre annuelle de l'APQ, une promesse aurait été donnée en matière d'amélioration de la qualité de l'air, et rien encore n'est perceptible.</p> <p>Réponse de l'APQ : L'an prochain, les deux comités (CVAP et Comité de relation avec la communauté) en seront informés.</p> <p>Citoyen 9 (Saint-Roch) et président du Conseil de Quartier Saint-Roch M. adresse des remerciements aux citoyens. Il se dit inquiet de l'attitude de la DSP parce que la portée de son action diminue, ce qui ne rassure pas le citoyen. Il lance une mise en garde envers l'APQ.</p> <p>Citoyen 10 (Lévis) et membre du GIRAM M. mentionne qu'un délai d'intervention de 30 ans est aberrant lorsqu'on est en connaissance de cause. Selon lui, l'APQ est la plus mauvaise citoyenne corporative au Québec, car elle est méprisante vis-à-vis les citoyens ainsi que vis-à-vis le gouvernement. Selon lui, le maire Labeaume est un complice qui est condamnable.</p> <p>Citoyen 11 (?) Quelle est la vision de développement du port à la veille d'une élection fédérale?</p> | |
|--|---|--|

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Citoyen 12 (?) Il rapporte qu'un utilisateur du Port de Québec, à but lucratif, travaille entièrement sous couvert, ce qui est admirable. Il accuse l'APQ d'être de mauvaise foi que les deniers publics finançant leurs ouvrages font du port un bien public appartenant aux citoyens. Il recommande qu'aucun financement supplémentaire ne soit accordé, en vertu du principe de précaution, avant de n'avoir évalué tous les risques. Il se dit déçu par la DSP ainsi que la Ville de Québec.</p> <p>Citoyen 13 (?) Selon lui, il faut analyser la problématique entourant les activités portuaires au sein de la communauté en l'élargissant au-delà des questions de poussière rouge (il cite notamment les hydrocarbures).</p> <p>Citoyen 14 (?) M. rapporte que les activités du Port de Québec génèrent dans la Région métropolitaine de recensement de Québec 4/1000 emplois directs, indirects, et induits, soit 0.4% en terme de PIB. Ce sont des retombées économiques à mettre en perspective avant d'accorder des budgets supplémentaires à ces activités. Par ailleurs, sur le terrain, que faudrait-il pour améliorer la situation?</p> <p>Réponse MDDELCC (Contrôle régional): Il faudrait envisager un changement de norme puisque les valeurs mesurées la respectent 83% du temps lors des échantillonnages. L'ampleur des dépassements ne peut-être révélée en raison de l'enquête en cours.</p> <p>Complément de réponse du CVAP : L'utilisateur Glencore fait déjà son vrac à couvert. Il s'agirait que d'autres utilisateurs en fassent autant. Il y a de bons joueurs et il y a des cancre. On nuance les résultats de la station des Sables en rappelant qu'en raison de l'orientation des vents; 20% seulement des données sont pertinentes, et que ces données ne disent rien sur les poussières nuisibles qui ne se comparent pas aux normes.</p> <p>Citoyen 15 (?) M. Demande s'il est possible d'avoir des informations au sujet des activités pétrolières qui sont absentes du débat.</p> | |
|--|---|--|

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Réponse de l'APQ : Le projet d'agrandissement qui vient d'être présenté ne contient pas de composantes de transport pétrolier ni de duc-d'Albe. En contrepartie, il est nécessaire de rappeler qu'il y a actuellement des opérations pétrolières au port.</p> <p>Complément de réponse du CVAP : Les enjeux, en effet, sont multiples, et le CVAP vit la dualité d'une veille portant sur des impacts récurrents de faibles intensités (chronique) et des impacts rares, mais de nature catastrophique.</p> <p>Citoyenne 16 (Saint-Sauveur) La question est dirigée pour la DSP; pourquoi ne pas délocaliser l'étude sur l'ensemble du territoire touché par les activités du port?</p> <p>Réponse de la DSP : Nous prenons note de votre intérêt.</p> <p>Citoyen 17 (Saint-Jean-Baptiste) On retrouve du Nickel dans Saint-Jean-Baptiste. Peut-on obtenir une cartographie des dépôts et concentrations? Est-ce que les sols vont devenir contaminés?</p> <p>Réponse du MDDELCC : La rose des vents de la station des Sables ne documente que le secteur de Limoilou. Pour les sols, la campagne de 2013, dont les résultats sont publiés en 2014, ne montre pas de dépassement.</p> <p>Citoyen 18 (Haute ville) Quel est l'état des connaissances sur la contamination du fleuve?</p> <p>Réponse du CVAP : Le fleuve est de compétence fédérale. Lors d'un évènement de coulée vers le fleuve, il y a deux ans, une plainte a été déposée. On constate aujourd'hui qu'Environnement Canada n'est pas présent et que très peu d'informations sont disponibles.</p> <p>Citoyen 19 (île d'Orléans) Puisque les activités portuaires actuelles ne sont pas respectueuses des normes, le devoir de réserve s'applique. À aucun prix la situation n'est acceptable, surtout vue sous l'angle de</p> | |
|--|--|--|

| | | |
|-------------------------|---|--|
| | <p>la souveraineté environnementale.</p> <p>Citoyenne 20 (Limoilou) Elle adresse des remerciements au comité. Elle aimerait entendre le député fédéral de la circonscription sur le dossier.</p> <p>Réponse de M. Côté, député fédéral: Il adresse des remerciements à <i>Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec</i> pour avoir amené cette prise de conscience d'un phénomène monstrueux (le nickel dans l'air). Il interroge le gouvernement du Canada (il invite les citoyens à consulter ses interventions sur la question, documenté sur son site Internet). Un ensemble contextuel place la gouvernance à Ottawa. Il introduit un rappel historique sur les terres de la couronne et l'autonomie de l'APQ. Une certaine victoire consiste en la reconnaissance par le gouvernement fédéral qu'Arrimage du Saint-Laurent est responsable de la contamination au nickel dans Limoilou. Par ailleurs, il se dit étonné de constater qu'autant d'opérations se font toujours à découvert.</p> <p>Citoyen 21 (?) Dans l'intention de présenter une analogie avec les utilisateurs du port, il affirme que les locataires délinquants doivent être mis à la porte.</p> | |
| 16— Fin de la rencontre | <p>Mme la présidente formule un mot de la fin qui traduit les impatiences et inquiétudes livrées par les citoyens. Elle assure qu'un suivi sera fait concernant les interventions. Elle adresse des remerciements aux membres sortant du CVAP. Mme Lalande ajoute que sa motivation à continuer de revendiquer est la conviction que la solution est simple et à portée de main.</p> <p>La rencontre est levée.</p> | |